

COMPTE RENDU du

Conseil Municipal du 25 septembre 2019

Présents : 13 : André FRAVAL, Daniel HANOCQ, Marcel COROLLER, Stéphanie SIVY, Véronique COCHENNEC, Sylvie LIJOUR, Patrice JAOUEN, Frédéric ROY, Elina GODÉ VANDENBROUCKE, Marie Ange BEUX à partir de 18h45, David LE BOUR, Solène ROSTREN et Katia LE DOEUFF.

Excusées : 2 : Gwénaëlle LE MEUR, Jeanne Yvonne GOURLAOUEN qui a donné procuration à Frédéric ROY.

Absents : 4 : Nicolas VERDIER, Jérôme OFFRET, Paul TANGUY et Olivier BERTHOU.

Secrétaire de séance : Solène ROSTREN

L'ordre du jour est le suivant :

- 1/ Nomination du secrétaire de séance,
- 2/ Commerce : attribution des marchés de travaux pour les lots menuiseries et mobilier,
- 3/ Numérotation d'une habitation sur Rosaign,
- 4/ Questions diverses.

1/ Nomination du secrétaire de séance

Solène ROSTREN est désignée secrétaire de séance.

2/ Commerce : attribution des marchés de travaux pour les lots menuiseries et mobilier

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée de la consultation lancée dans le cadre des travaux de réhabilitation du local commercial rue de Bannalec. Une première consultation a été lancée selon la procédure adaptée conformément au Code de Commande Publique.

Par délibération 2019/23 du 16 juillet 2019, le Maire a été autorisé à relancer une nouvelle consultation, sous forme négociée, pour les lots Menuiseries Intérieures / Extérieures / Serrurerie et Mobiliers, déclarés infructueux. Il est entendu que les conditions initiales du marché n'ont pas été substantiellement modifiées pour cette nouvelle consultation.

La Commission Commerce a procédé à l'ouverture des plis reçus le 12 septembre 2019 et a pris connaissance des nouvelles offres.

Les critères de jugement des offres étaient les suivants : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction de la valeur technique de l'offre (60%) et du prix des prestations (40%).

Considérant l'avis des membres de la commission Commerce,

Après analyse des offres,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, il est proposé à l'assemblée de retenir les candidats suivants :

LOT	TRAVAUX	ENTREPRISES	MONTANT HT
4	Menuiseries Intérieures Extérieures Serrurerie	Miroiterie de Cornouaille de Quimper	61 061.70
12	Mobilier	Anglerond de Kervignac	31 240.73
TOTAL			92 302.43

Arrivée de Marie Ange BEUX à 18h45.

La validation de ces 2 derniers lots porte le marché de travaux à 377 876 € ht. Le Maire rappelle que l'estimatif de départ s'établissait à 438 205 € soit un différentiel de l'ordre de 60 329 €.

Le commerçant pourra, de son côté, solliciter, auprès de Quimperlé Communauté, une subvention pour l'acquisitions de matériel.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents

Par 14 voix POUR

RETIENT es entreprises mentionnées pour les travaux de réhabilitation d'un local commercial,
AUTORISE Monsieur le Maire à passer les marchés avec les entreprises les mieux disantes énumérées pour les montants figurant au tableau ci-dessus et à signer tous les documents y afférents.

3/ Numérotation

En complément des délibérations 2017/60 du 12 décembre 2017, 2018/43 du 25 septembre 2018, 2019/13 du 16 avril 2019 et 2019/28 du 16 juillet 2019, la Commune achève sa démarche de numérotation de ses voies et hameaux : il s'agit d'attribuer un numéro unique à toutes les habitations de la commune mais aussi à tous les sites pertinents, selon le principe de la numérotation métrique. Des ajustements restent néanmoins nécessaires pour parfaire ce dispositif.

Considérant qu'il convient, pour faciliter le repérage, l'accès et la localisation, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2213-28,

Vu la convention en date du 22 juin 2016 établie avec les services de la Poste,

Vu les préconisations du groupe de travail « Dénominations et numérotation voies et hameaux »,

Daniel Hanocq précise qu'il s'agit une nouvelle construction qui nécessite l'attribution d'un numéro unique et qu'à ce jour, la Base Adresse Nationale, référençant les nouvelles adresses du territoire est à jour.

Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents

Par 14 voix POUR

DÉCIDE la création des voies, hameaux, lieux dits et des numéros de voirie suivants :

82	La Butte de Rosaïgn
----	---------------------

4/ Questions diverses

↻ Inauguration structure couverte le samedi 5 octobre à partir de 9h30 pour un petit déjeuner de convivialité, suivi du discours d'inauguration et d'une randonnée contée « Dame Nature » à 11h00.

↻ Exposition PLUi visible en mairie jusqu'au 29 septembre.

↻ Déplacement le samedi 28 septembre des 13 membres du Conseil Municipal des Jeunes qui visiteront notamment l'Assemblée Nationale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Le Maire,
André FRAVAL



La Secrétaire de Séance,
Solène ROSTREN

